



Le Musicaire est une association 1901, indépendant du Conservatoire à Rayonnement Départemental de Calais (CRD), mais travaillant en coopération avec le conservatoire.

Une de ses fonctions principales est d'agir en **coopérative scolaire** : nous achetons les manuels de Formation Musicale et les prêtons gratuitement aux adhérents. Nous achetons également des partitions pour l'usage de choristes, adultes et enfants.

*A noter : ces prêts **ne sont pas disponibles** aux élèves non-adhérents au Musicaire, l'achat des manuels et partitions chaque année reviendrait à la charge des parents (chaque manuel FM coûte environ entre 30-40€).*

Le Musicaire agit également en proposant :

- ❖ un kit de bienvenue offert à tout nouvel élève entrant en classe découverte
- ❖ une séance de cinéma à 2€ lors de la fête de Ste Cécile
- ❖ une prise en charge partiel des frais de transport pour les déplacements divers en classe d'instrument (pour écouter ou jouer aux concerts, sorties pédagogiques...)
- ❖ un concours de trios/quatuors, qui a lieu tous les ans au début de printemps, avec des prix attribués pour chaque niveau d'études
- ❖ des récompenses offertes à la fin des 1^{er} et 2^{nde} cycles et aux lauréates du CEM lors de la cérémonie de distribution des prix en fin d'année
- ❖ l'enregistrement sonore de leur concert final proposé aux élèves CEM
- ❖ des projets propres au Musicaire : y compris des sorties aux concerts, aux festivals, à l'opéra, aux musées... avec prise en charge partiel, du transport en bus et le coût des places par l'association.

L'association fonctionne uniquement avec les cotisations des adhérents (12€ par an et par élève, décision du conseil d'administration de janvier 2024). N'oubliez pas d'adhérer au Musicaire lors de votre inscription au CRD !

Comment adhérer ?

- ❖ sur le site web de l'association : <https://www.association-le-musicaire.com/>
- ❖ ou en remplissant le formulaire papier ou numérique fourni lors de l'inscription : à remettre, accompagné d'un chèque (les espèces ne sont plus acceptées) dans la boîte aux lettres Musicaire à l'accueil du CRD ou lors des permanences aux bénévoles lors de la semaine de la rentrée (prise d'horaires)

MERCI, et à bientôt pour de beaux projets musicaux en 2024 - 2025 !!